



COUVERTURE EN TRÈS HAUT DÉBIT Réunion d'information des maires et des présidents d'intercommunalités de Haute-Marne





















Sommaire

- Accueil
- Rappel du contexte
 - Les différents périmètres d'intervention
 - La situation à l'échelle du Département
- Le choix d'une technologie pérenne
- Le projet Très Haut Débit
 - Périmètre
 - Calendrier
 - Présentation du concessionnaire LOSANGE
 - Le plan de financement
 - La Caisse des Dépôts
 - Le détail par EPCI



















Rappel du contexte national

- 2011 : Plan France Très Haut Débit
 - appel à manifestation d'intention d'investir (AMII) auprès des opérateurs, pour identifier leurs périmètres de déploiement sur fonds propres
 - mise en œuvre du Fonds pour une Société Numérique (FSN) pour soutenir les actions des collectivités par carence des investissements privés
- > 2013 : feuille de route numérique du Gouvernement
 - THD pour tous en 10 ans
 - soutien au projets publics portés par les collectivités (3 milliards €)
 - prêts à long terme de l'Etat (Caisse des Dépôts)

















Rappel du contexte régional

- 266 communes sont retenues par les opérateurs privés
 - 3 communes classées « zone très dense » avec intervention ouverte à tous les opérateurs : Strasbourg-Metz-Nancy
 - 263 communes classées « zone moins dense » : intervention d'Orange seul
- 4 929 communes relèvent de réseaux d'initiative publique (RIP)
 - Bas-Rhin / Haut-Rhin : Région porte une concession pour déployer la fibre optique (depuis fin 2015)
 - Syndicat mixte Moselle Fibre (Département +14 EPCI) déploie sa fibre optique (depuis mi-2016)
- 25 janvier 2016 : adoption par le nouveau Conseil Régional du Pacte pour la Ruralité, visant à déployer le THD partout
- Courant 2016 : la Région Grand Est fédère les 7 Départements pour constituer <u>le plus grand réseau public de France 100% fibre optique</u>, dans le cadre d'un contrat de concession Très Haut Débit.
- Mise en concurrence réalisée entre le 22 décembre 2016 et le 13 juillet 2017.







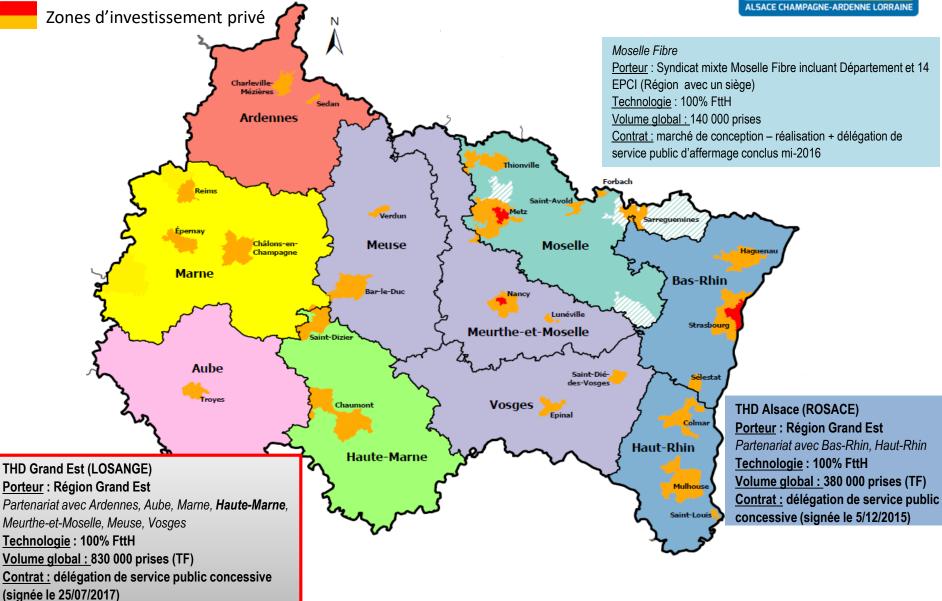
































La situation dans la Haute-Marne

- Dès 2010 le département de la Haute-Marne s'est engagé dans le plan France Très Haut Débit : le plan Haute-Marne Numérique (+ de 5 Mbit/s pour tous)
- 2011 à 2017: déploiement du réseau Haute Marne Numérique qui compte 1900 km d'infrastructures optiques reliant la totalité des communes situées en zone d'initiative publique
- Ce réseau permet l'accès au Haut Débit filaire pour Tous et pour plus de 99% des foyers et entreprises de disposer de débits et services de qualité, adaptés aux besoins d'aujourd'hui. (débits de 5 à 100 Mb via les technologies ADSL VDSL et éligibilité à la télévision par Internet)
- Conçue pour répondre au déploiement du futur réseau FttH, l'infrastructure optique départementale sera réemployée par l'opérateur chargé de construire le FttH et transportera les services du très haut débit vers chaque commune

















Le choix d'une technologie pérenne

- Règlementation : débit mini 30 Mbit/s (symétrique)
- Union Européenne : 2 objectifs plus ambitieux
 - débit mini pour les particuliers de 100 Mbit/s en 2025
 - et « société du gigabit » = débit mini pour les entreprises d'1 Gbit/s en 2025
- Fibre optique seul support pérenne : signal lumineux large « bande passante » sans interférence ou atténuation pour la distance
 - usage simultané optimal et transferts instantanés
 - indispensable aux pylônes de 4G, 5G etc.
- Les autres solutions (montée en débit, 4G fixe, satellite) ne peuvent qu'être transitoires, car ne répondent pas aux exigences futures (maison connectée, usine 4.0...)

Téléchargements	ADSL (1 à 3 Mbit/s)	VDSL2 (25 à 90 Mbit/s)	Fibre optique (à 100 Mbit/s)
Film en HD (30 Go)	> 66h	De 40 à 90 mn	Max 30 mn
Télécharger 20 photos (480 Mo)	~ 1h	De 1 à 3 mn	Moins de 30 s
Télécharger 1 vidéo (4,8 Go)	> 10h	De 10 à 30 mn	Moins de 4 mn

Source : Orange.fr















Un cadre juridique retenu maîtrisé

1 Modèle juridique : Délégation de Service Public Concessive

La Région avec les Départements mutualise l'action, à travers un portage unique, pour une volumétrie attractive pour les opérateurs (100% du territoire) dans une <u>solution technique</u> <u>unique (100% fibre optique)</u> et en <u>une seule étape</u>. La délégation de service public de type concessive présente plusieurs avantages :

- un **contrat « tout en un »**, confiant au titulaire la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau, le responsabilisant ainsi totalement de ses actions, sans faire courir de risque (technique ou commercial) aux collectivités,
- un apport de financement privé, majoritaire
- grâce au **portage par la Région**, pas de coûts annexes (pas de syndicat mixte nécessaire).
- 2 Durée : 35 ans
- 3 Une durée totale du déploiement du projet garantie et contractualisée
- Traitement équitable du déploiement entre les départements dans la déclinaison annuelle du projet en nombre de prises

















Un calendrier volontariste mais garanti

2016-2017

• 16 déc. : le Conseil Régional approuve à l'unanimité le projet THD

• 22 déc. : publication de l'AAPC

• 13 juil. : attribution de la concession

• 25 juil. : signature du contrat

4 août : notification du contrat à la société LOSANGE

2017-2018

- 4^{me} trimestre : mise en œuvre du projet THD (études, diagnostic terrain, réseaux)
- 1er semestre : finalisation des études d'ingénierie, lancement des premiers travaux

2018-2023

- déploiement de la fibre optique à l'échelle des 7 Départements / 3 600 communes
- communes prioritaires : obligation contractuelle de déploiement sur 3 premières années du contrat (jusqu'à mi-2020)
 - entre 20 et 30% des communes dans chaque département
 - critère d'éligibilité fixé à l'échelle de chaque département

2017-2052

• vie du contrat de concession : exploitation, construction des extensions, raccordement des clients















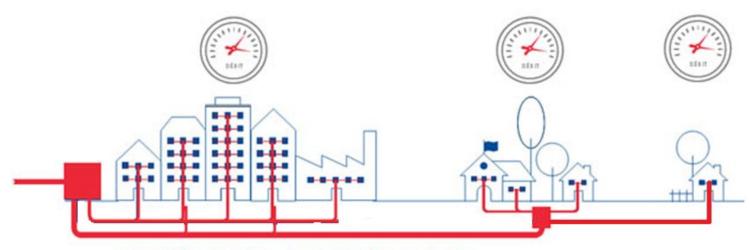




Un réseau THD all inclusive







amener la fibre dans chaque logement et chaque entreprise

La fibre optique est amenée GRATUITEMENT dans chaque foyer (pas de frais de raccordement)

Mais travaux en 2 étapes :

- construction des réseaux sur domaine public
- déploiement en domaine privé <u>après</u> souscription d'un abonnement fibre













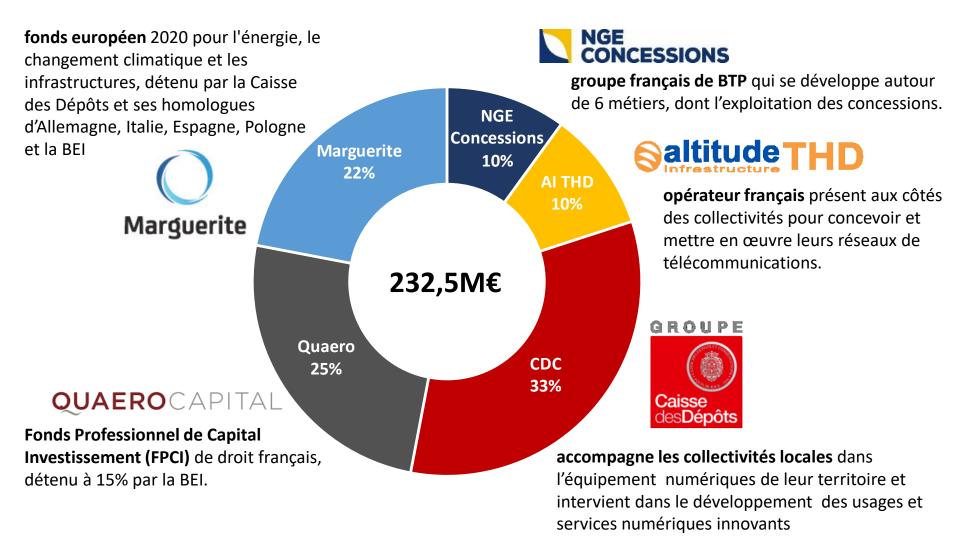








Une société dédiée au projet





















Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Un projet totalement financé et sécurisé

✓ Des acteurs bancaires déjà très présents





Des financements bancaires (902 M€) exclusivement dédiés au projet

totalement sécurisés





disponibles au premier jour du contrat













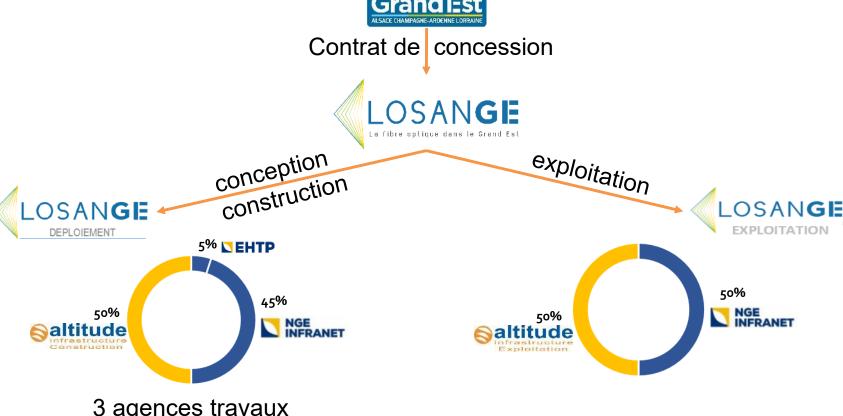








Une organisation par métier



3 agences travaux

Ardennes Marne

Aube Haute-Marne Meuse

Meurthe-et-Moselle Vosges











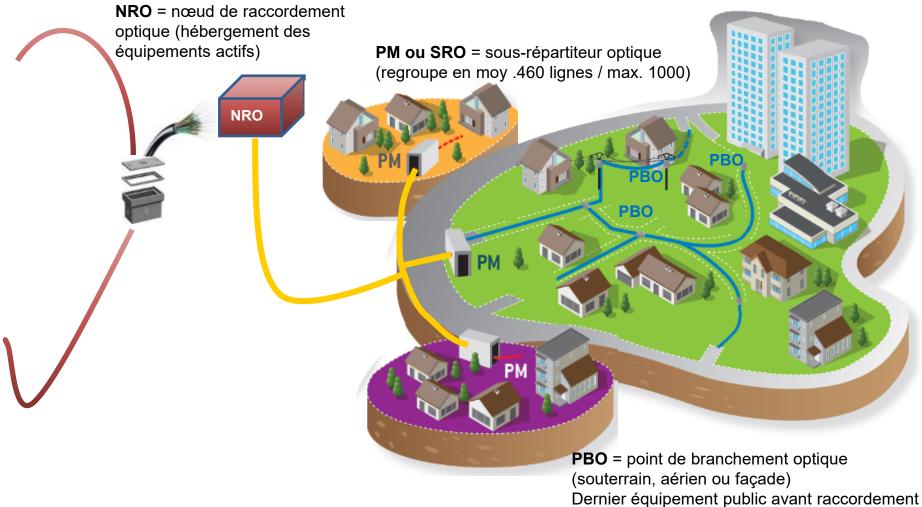












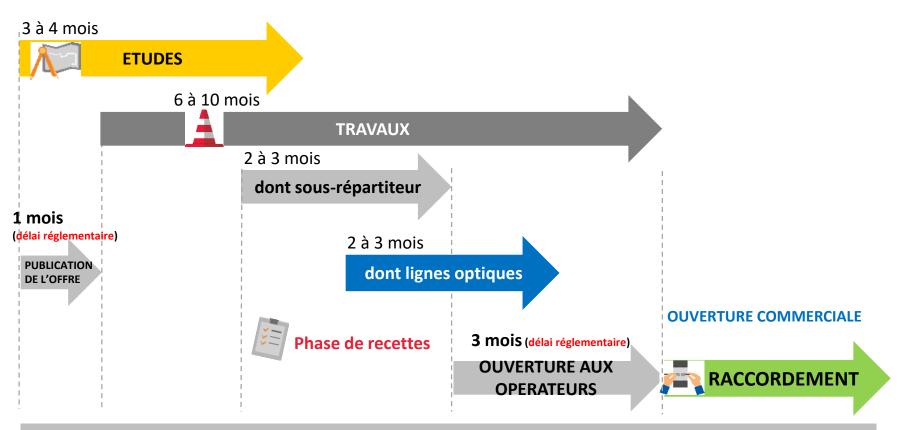
Les autoroutes et échangeurs

Les routes départementales





Calendrier-type de déploiement (1 commune)



Durée de l'opération depuis la phase études jusqu'au raccordement : 12 à 14 mois























- fibre optique déployée par Losange jusqu'au client final
 - en double brin
 - en suivant le fil du téléphone (aérien ou souterrain)
- débit de base 1 Gbit/s, débit réel selon équipement et abonnement
- réseau ouvert et activé dès sa construction





























Un plan favorable aux finances publiques

- Apport financier du partenaire privé : estimé à 40%, il est de 85%
- Un portage efficace : la Région assure la gestion du contrat et préfinance 100% des dépenses en supportant les frais financiers inhérents
 - Etat + Europe ≈ 50%
 - Participation des EPCI péréquée : annoncée à 250€, réduite à 100 € / prise
 - Solde financé par Région + Départements

Nombre de prises à déployer (tranche ferme)	830 000	
Investissement total du projet FttH	1 489,00 M€	
Part concessionnaire (estimée à 40% - réalisée à 85%)	1 267,00 M€	
Part publique (estimée à 60% - réalisée à 15%)	222,31 M€	
Etat - Plan France Très Haut Débit	96 06 M <i>E</i>	
Europe (FEDER Champagne-Ardenne / Lorraine) 2014-2020	86,06 M€	
- EPCI à 100€ par prise	82,74 M€	
- Région + Départements	78,51 M €	
(avec frais financiers et de portage de la Région ≈ 25M€ non répercutés)	70,51 WE	
Prix moyen à la prise (raccordement compris)	1 794 €	
rnx moyen a la prise (raccordement compris)	1 / 94 €	

Et ailleurs ? Participation financières des EPCI / communes aux projets
 Moselle (140 000 pr.) 400€/prise
 Ardèche-Drôme (320 000 pr.) 300€/prise
 Doubs (120 000 pr.) 150€/prise



















Le mot de la Caisse des Dépôts, acteur engagé dans la transition numérique

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Acteur du Plan France Très Haut Débit : 3 Md€ d'engagements nationaux

Acteur majeur des infrastructures du Grand Est : 91 M€ de fonds engagés dans le capital de cinq réseaux d'initiatives publiques (RIP) dont Losange (CDC actionnaire principal)

Une offre de prêts dédiée aux infrastructures numériques pour nos partenaires historiques, les collectivités territoriales

- Les collectivités qui ne disposent pas immédiatement des fonds nécessaires pour leur participation au déploiement de la fibre, devront avoir recours à l'emprunt
- Des prêts de 20 ans à 40 ans d'une durée adaptée au déploiement d'une infrastructure de télécommunications, utilisée par les générations actuelles et futures,
- Avec un taux identique pour toutes les collectivités territoriales quelle que soit leur santé financière, taux indexé sur le livret A + 1 % soit 1,75 %
- ► Avec un financement à 100% pour des besoins inférieurs à 1M€

Votre contact dans les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne :

christel.sanguinede@caissedesdepots.fr



















Les participations financières

- Convention financière à conclure courant 2018 entre l'EPCI et la Région
 - Le nombre de prises sera fixé après les études d'ingénierie
- Subvention versée après travaux et par commune

Répartition envisagée des coûts	Nombre total de prises*	Contribution attendue (base 100€/prise)	Contribution envisagée Base EPCI 20€ Département + GIP 80€
Région Grand Est	827445		
Département de la Haute-Marne	Haute-Marne 74802		5 984 160 €
CA Saint Dizier Der et Blaise, y compris les communes situées dans le département de la Marne	Haute-Marne 14524 + Marne 1426	1 452 400 € 142 600 €	290 480 € 142 600 €
CC Bassin de Joinville en Champagne	8570	857 000 €	171 400 €
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	9829	982 900 €	196 580 €
CC Meuse Rognon	7273	727 300 €	145 460 €
CC des Trois forêts	5132	513 200 €	102 640 €
CC Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais	5483	548 300 €	109 660 €
CC du Grand Langres	13895	1 389 500 €	277 900 €
CC du Pays de Chalindrey, de Vannier Amance et de la Région de Bourbonne les Bains, + les communes de La Quarte, La Rochelle et Ouge (sous réserve accord avec Haute-Saône Numérique)	Haute-Marne 10096 + Haute-Saône 177	1 009 600 € 17 700 €	201 920 € 17 700 €

^{*} Les contributions attendues sont basées sur des estimations du nombre de prises à raccorder. Ces données seront mises à jour avec un relevé de boîtes aux lettres qui sera réalisée par LOSANGE pendant la phase étude.

















Des opérations déjà engagées

- Le délai global impose au concessionnaire de démarrer sans attente
- Deux types d'opérations <u>déjà engagées</u>
 - recherche d'emplacements et conventions pour les équipements importants (nœud de raccordement et sous-répartiteurs optiques)
 - ✓ en lien avec les infrastructures de Haute-Marne Numérique
 - lancement des premières études sur certaines communes prioritaires
- Lettre de couverture à l'ensemble des Maires
 - la Région confirme l'habilitation à intervenir de Losange et ses sous-traitants
 - cartes d'identités professionnelles et obligation de se signaler en mairie (prise de rendez-vous ultérieurement).





















Demain...

Les différents investissements dans l'aménagement numérique des territoires ouvrent toutes les perspectives liées aux usages numériques quotidiens : administration, santé, économie, vie privée...





















Merci pour votre attention

Retrouverez le projet sur : http://numerique.grandest.fr

Pour toute question, en voyez 1 courriel à : thd.grandest@grandest.fr

Si prévision de travaux : coordinationtravaux@losange-deploiement.fr

Région **Grand Est**

Maison de la Région · 1 place Adrien Zeller BP 91006 · F 67070 Strasbourg Cedex Tél. 03 88 15 68 67 · Fax 03 88 15 68 15

Maison de la Région · 5 rue de Jéricho CS 70441 · F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex Tél. 03 26 70 31 31 · Fax 03 26 70 31 61

Maison de la Région · Place Gabriel Hocquard CS 81004 · F 57036 Metz Cedex 1 Tél. 03 87 33 60 00 · Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr















